

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD64

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Après le mot

« notamment »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 8 :

« la trajectoire financière du gestionnaire du réseau ferré national telle qu'exposée à l'article L. 2111-10. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.